



## Contrôle et auto-évaluation d'une boutique d'intrants

Cette fiche s'adresse aux promoteurs et promotrices, utilisateurs et utilisatrices d'une boutique d'intrants, et plus spécifiquement aux membres responsables des divers organes des OP propriétaires des boutiques d'intrants (membres de l'assemblée générale/AG, du comité de gestion, de contrôle et au gestionnaire de la boutique d'intrants).

Elle fournit des indications sur les moyens et les modes d'évaluation de la qualité du fonctionnement d'une boutique d'intrants.

### Contrôle interne d'une boutique d'intrants

Le contrôle interne est une opération qui consiste à vérifier :

- Le respect des procédures d'achat et de vente d'intrants ;
- La trésorerie et des relevés bancaires ;
- La concordance des livrets de caisse avec la trésorerie ;
- Le contenu des stocks et de leurs inventaires.



Ce contrôle peut être effectué à tout moment et sans préavis, par les commissaires aux comptes des organisations paysannes (OP) de base, des unions ou des fédérations d'OP.

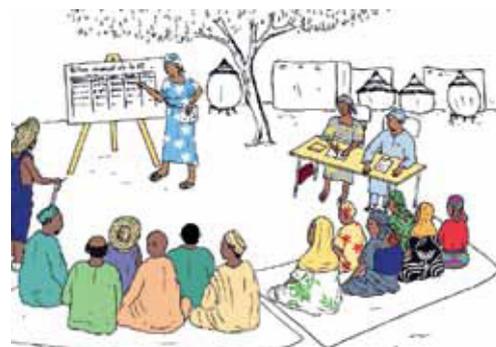
Toutes les boutiques d'intrants peuvent également faire appel à une expertise externe, soit à une personne physique ou morale indépendante à la boutique d'intrants, afin d'effectuer un audit : il s'agit d'examiner principalement les ressources et activités correspondantes de la boutique d'intrants. Cet examen a pour objectif de garantir la justesse des informations délivrées par la boutique d'intrants auprès des OP qui en sont propriétaires.

## Principales étapes de l'auto-évaluation d'une boutique d'intrants

1

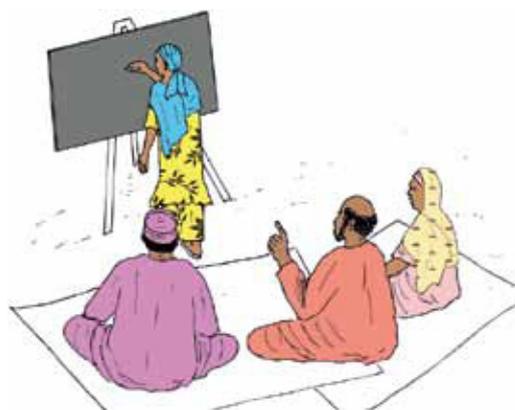
L'auto-évaluation commence par une présentation par un animateur ou une animatrice, du bilan annuel des activités de la boutique d'intrants lors de l'assemblée générale (AG).

Ce bilan est établi par le gérant ou la gérante en s'appuyant principalement sur les rapports mensuels de gestion de la boutique d'intrants.



2

Ensuite, des travaux de groupe sont organisés entre les participants et les participantes à l'AG. Ces groupes apprécient la bonne gestion et le fonctionnement effectif de la boutique d'intrants sur la base de différents critères tels que l'entretien de la boutique d'intrants, l'approvisionnement, la gestion des stocks, la gestion financière et l'évolution du fonds de roulement.



3

Chaque groupe désigne une personne qui sera chargée de restituer à l'ensemble de l'AG les résultats des travaux. Ceux-ci font l'objet de discussions pour amendement ou adoption de mesures d'amélioration du fonctionnement de la boutique d'intrants.



### Références bibliographiques

- Guides pratiques (1-3) sur les boutiques d'intrants, Projet IARBIC (mars 2011)
- Enquêtes réalisées par l'équipe des projets Capitalisation et IARBIC (2011-2012) sur les boutiques d'intrants de référence
- Documentation du Projet Intrants FAO (1998-2008)